

Synthèse du Rapport d'activité 2^{ème} semestre 2016

SOUTIEN
JURIDIQUE

REPRESENTATION
D'INTERETS

PUBLICATIONS

FORMATION

Juillet 2016 - Décembre 2016

SOUTIEN JURIDIQUE

Une part de plus en plus importante de la réglementation nationale, dans de nombreux domaines, est issue du droit de l'Union européenne. Ceci peut parfois empêcher les avocats de disposer d'une compréhension globale et complète du droit pertinent dans les affaires qu'ils ont à traiter.

Pour remédier à ce problème, la DBF répond à des demandes d'avocats concernant la réglementation et la jurisprudence européennes pouvant trouver à s'appliquer dans leurs dossiers. La DBF effectue ainsi des recherches sur les textes pertinents, des études juridiques approfondies pour aider à l'élaboration de consultations et peut fournir des contacts utiles avec des spécialistes en droit européen.

Au cours du second semestre 2016, la DBF a répondu à **7 demandes juridiques de confrères** :

Exemple 1 : « Aides d'Etat et convention de terminal portuaire »

Exemple 2 : « Interdiction perpétuelle d'exercer une fonction et droit de la CEDH »

Exemple 3 : « Redressement fiscal d'héritiers et droit à un procès équitable »

La DBF a également répondu à d'autres demandes dans le cadre de la collaboration entre les délégations membres du CCBE.

Exemples :

NOVEMBRE :

Demande de la Délégation tchèque sur les règles déontologiques relatives à l'intermédiation entre professionnels

AOUT :

Demande de la Délégation belge sur la parité dans les conseils de l'ordre

SEPTEMBRE :

Demande du CCBE sur les procédures nationales de sélection des juges pour les juridictions européennes et l'enregistrement des audiences

JUILLET :

Demande du barreau suédois concernant les procédures disciplinaires en France

La DBF est également le **soutien technique et juridique sur les questions européennes au service des instances**. Ainsi, elle a transmis au Barreau de Paris des éléments sur le Semestre

européen de coordination des politiques économiques, sur l'harmonisation sociale du statut des travailleurs en Europe et sur l'accord commercial CETA entre l'Union européenne et le Canada.

Par ailleurs, la DBF a piloté, sur demande du CNB, la collecte d'informations auprès des délégations nationales du CCBE quant à la transposition en droit national des dispositions sur l'accès partiel aux professions réglementées introduites par la nouvelle directive européenne sur les qualifications professionnelles. Elle a, en outre, recueilli des éléments de droit comparé sur les systèmes nationaux d'aide juridictionnelle et sur l'organisation de la procédure disciplinaire dans les Etats membres de l'Union, afin d'alimenter les travaux des commissions de la Conférence des Bâtonniers.

La DBF reste à la disposition des instances pour toute question ou intervention sur des sujets de droit européen.

REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF représente les intérêts des avocats français à Bruxelles, notamment lors des discussions de textes devant les institutions susceptibles d'avoir un impact sur la profession.



La DBF entretient également des liens étroits avec d'autres acteurs sur la scène européenne, tels que la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, le Conseil des Barreaux européens et les autres délégations nationales installées à Bruxelles.

X Brexit :

A la suite de la mise en place d'un groupe de travail au sein du CCBE chargé de réfléchir **aux conséquences du Brexit pour la profession d'avocat**, notamment à l'aune des directives européennes sur la libre prestation de services et le libre établissement, la DBF a préparé un Vademecum compilant les informations disponibles s'agissant de la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, des solutions envisageables pour les futures relations et des conséquences du Brexit pour les avocats, pour l'espace judiciaire européen et dans différents domaines. Ce Vademecum, qui est mis à jour de manière continue, sera à disposition des trois instances début janvier 2017, afin que leurs commissions dédiées puissent s'en servir dans les travaux de réflexion à venir.

X Concurrence / Professions réglementées :

La DBF a assisté les instances dans leur réponse à la consultation publique lancée par la Commission européenne dans le cadre de l'**exercice d'évaluation mutuelle des réglementations nationales en matière d'accès aux professions**. Les trois instances ont ainsi commenté le plan d'action national présenté par la France et les réformes récentes touchant l'exercice professionnel.

X Optimisation fiscale des entreprises :

La DBF a apporté un soutien juridique et technique aux experts français chargés de préparer les commentaires du CCBE s'agissant des travaux de la Commission européenne relatifs aux **mécanismes de divulgation obligatoire des schémas de planification fiscale agressive**. La Commission a, en effet, lancé une consultation publique proposant des mesures pour renforcer la supervision des auteurs et promoteurs de tels schémas et les dissuader de s'engager dans de telles stratégies d'optimisation. La DBF suit, également, avec attention les travaux de la commission d'enquête parlementaire PANA du Parlement européen, qui a été chargée d'examiner les allégations d'infractions au droit de l'Union relatif au blanchiment d'argent et à l'évasion fiscale.

X Blanchiment et lutte contre le terrorisme :

La DBF a coordonné les travaux des experts français en vue d'alimenter les commentaires du CCBE relatifs, d'une part, à l'évaluation supranationale des risques de blanchiment menée, secteur professionnel par secteur professionnel, par la Commission européenne au titre de la 4^{ème} directive Blanchiment et, d'autre part, aux modifications à la 4^{ème} directive présentées en juillet dernier. Les experts français ont insisté sur l'importance de conserver le mécanisme dit du « filtre du bâtonnier » et l'approche fondée sur les risques, alors que la Commission prévoit de renforcer les pouvoirs des cellules de renseignement financier, lesquelles seraient habilitées à obtenir des informations directement auprès des entités assujetties et même dans les cas où aucune déclaration de soupçons n'a été faite. La DBF a alerté sur ces problématiques le conseiller en charge des questions de blanchiment au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union.

X Avenir des services juridiques :

La DBF a diffusé auprès des instances le questionnaire préparé par le comité « Avenir des services juridiques » du CCBE afin de lui fournir des informations sur l'**existence, le nombre et le type de plateformes offrant des services juridiques en ligne**. Ce questionnaire permettra d'établir un état des lieux européen et d'appréhender plus efficacement les réponses qui

peuvent être apportées par la profession face à ce phénomène.

En outre, la DBF a assisté le CNB dans la préparation de la candidature de sa plateforme de mise en relation entre clients et avocats pour le prix de l'innovation du CCBE.

X Fondation européenne des avocats :

La DBF a assisté les experts français membres du groupe de travail du CCBE chargé de la refonte **des statuts et des organes de la Fondation européenne des avocats**. Dans ce cadre, elle a présenté, au nom de la Délégation française, plusieurs candidats pour intégrer le conseil d'administration, le comité de surveillance et le comité consultatif de la Fondation.

Par ailleurs, le Barreau de Paris a remporté un financement dans le cadre d'un appel à projets européen en matière de protection des mineurs (projet TRACHILD), pour lequel la DBF et la Fondation européenne des avocats avaient apporté leur soutien technique.

X Migration :

La DBF assiste les experts français chargés de rédiger un projet de position concernant la proposition de règlement instituant une procédure commune en matière de protection internationale dans l'Union. La position devrait être soumise au vote du Comité Permanent du CCBE en février 2017.

X Droit de la famille et des successions :

La DBF a apporté son assistance aux experts français ayant contribué à l'élaboration de la position du CCBE concernant la proposition de refonte du règlement « Bruxelles II bis » relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale. Ladite position suggère, notamment, de permettre un choix limité de juridiction compétente en matière de divorce et la mise en place d'une règle subsidiaire de compétence européenne.

X Droit des technologies et de l'information :

La DBF a participé à la diffusion de l'enquête CCBE diligentée par la Commission européenne concernant l'utilisation d'outils électroniques par les avocats dans les procédures judiciaires. Les résultats par pays de cette enquête ont été transmis fin décembre à la Commission, laquelle décidera ou non de les utiliser dans le cadre de l'édition 2017 de son tableau de bord de la justice.

PUBLICATIONS

La DBF envoie quotidiennement, par email, au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers ainsi qu'aux membres de la Délégation française auprès du CCBE, une **veille numérique** reprenant les actualités juridiques en France et en Europe. Les personnes intéressées pour recevoir cette veille numérique peuvent nous l'indiquer afin d'être ajoutées à la liste de diffusion.



L'Europe en Bref reprend, chaque semaine, l'actualité en droit européen sous forme de brèves, les appels d'offre pouvant intéresser les avocats et les feux verts et notifications préalables en matière de concurrence. Cette newsletter gratuite est envoyée à plus de 50 000 abonnés. Les brèves sont également accessibles sur le site Internet de la DBF.



L'Observateur de Bruxelles est publié tous les trois mois et reprend l'actualité en droit européen, mais offre également des articles écrits par des spécialistes de droit européen. La revue compte actuellement 921 abonnés. Cette publication distribuée par les Editions LARCIER a été intégrée sur le site en ligne Strada Lex Europe et la DBF devrait être destinataire au cours du 1^{er} trimestre 2017 du nombre d'abonnements conclus sous cette forme et le décompte des recettes à encaisser.

Les thèmes des derniers numéros :

Juillet 2016 n°105 : Lutte contre la cybercriminalité en Europe : cadre juridique, défis et enjeux

Octobre 2016 n°106 : La politique des transports de l'Union européenne



La DBF envoie par email, tous les mois, à tous les Bâtonniers de France, un **Flash Bâtonniers** afin de les tenir informés des actualités européennes les plus importantes intervenues au cours du mois. Ceux-ci sont également disponibles sur le site Internet de la DBF.

Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre tant aux membres du Conseil de l'Ordre qu'aux avocats inscrits au Barreau afin d'accroître auprès d'eux la visibilité des actions de la DBF.

La DBF contribue à chaque numéro du **Journal des Bâtonniers & des Ordres**, édité par la Conférence des Bâtonniers, en publiant un article de fond sur l'actualité du droit de l'Union. Ainsi, ont été publiés, dans le numéro 28 (Juillet-Août-Septembre), un article sur les derniers développements en droit européen de la famille et, dans le numéro 29 (Octobre-Novembre-Décembre), une analyse des nouvelles propositions de la Commission en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment de capitaux.

FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une meilleure connaissance du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats. Chaque année, les Entretiens européens de la DBF font venir des intervenants de qualité, notamment des fonctionnaires des institutions européennes, sur des sujets variés en adéquation avec l'actualité juridique.

La DBF a organisé **deux Entretiens européens** au cours du second semestre sur les thématiques suivantes :



• « Lobbying - Affaires publiques - Représentation d'intérêts : Influer efficacement sur les processus législatifs », qui a rassemblé 60 participants, le 7 octobre dernier.



• « Les derniers développements du droit européen de la concurrence » qui a rassemblé 50 participants, le 9 décembre dernier.

La DBF est également intervenue à l'EFB (11 octobre et 2 novembre) pour présenter les sources européennes de la déontologie de l'avocat. En outre, la DBF a fait une présentation du cadre institutionnel et procédural de l'Union européenne aux élèves-avocats participant au stage international du Barreau de Paris, à l'occasion d'une formation qui s'est tenue le 18 octobre dernier dans les locaux de l'EFB.

La DBF est intervenue à l'HEADAC de Versailles, le 3 octobre dernier, pour présenter aux élèves-avocats un panorama du droit européen et des institutions européennes.

Enfin, la DBF a participé au Forum européen de la formation, organisé par le CNB à Lille les 14 et 15 novembre derniers. Plusieurs ateliers portant sur la formation autour du droit européen ont rythmé les deux journées de ce Forum, notamment un atelier sur le contentieux devant la CJUE et un atelier sur le lobbying à Bruxelles.

RELATIONS EXTERIEURES / EVENEMENTS

X Barreau de Paris :

La DBF a assisté aux grandes conférences européennes organisées par le Barreau de Paris au cours du second semestre 2016 :

- le 29 juin, pour la réception de Mme KRAMP KARRENBAUER, Ministre Présidente du Land de Sarre, autour de la thématique « Pour une véritable coopération franco-allemande »
- le 6 octobre, pour la réception de Jean-Claude JUNCKER, Président de la Commission européenne
- le 10 octobre, pour la réception de Xavier BETTEL, Premier ministre du Luxembourg
- le 25 novembre dernier, pour la conférence sur l'accord de libre-échange entre l'Union et le Canada organisée dans le cadre de la rentrée du Barreau de Paris



Par ailleurs, la DBF a organisé la venue d'une **délégation des membres du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris**, les 17 et 18 octobre derniers. Plusieurs évènements se sont tenus :

- réunion de colonne avec les avocats parisiens inscrits sur la liste E du Barreau de Bruxelles
- discussion/débat autour de quelques enjeux européens majeurs pour les avocats (suites du Brexit, semestre européen...)
- Conseil de l'Ordre conjoint avec l'Ordre francophone du Barreau de Bruxelles

X Conférence des Bâtonniers :

La DBF a co-organisé l'**Assemblée générale décentralisée de la Conférence des Bâtonniers** qui s'est tenue à Bruxelles du 22 au 24 septembre derniers.



Trois grands temps de débats étaient prévus autour des thématiques suivantes :

- Perspectives du futur Parquet européen : interventions de Peter CSONKA (Commission européenne), Frédéric BAAB (Eurojust), Robert GELLI (Ministère de la Justice) et Michel FARAUD.

- Actualités de la profession dans leur dimension européenne (surveillance des avocats, transparence fiscale, avenir des services juridiques) : interventions de Thierry WICKERS, Jean Jacques FORRER, Patrick HENRY et Bernard CHAMBEL.

- Interprofessionnalité en France et en Europe : interventions de Julen FERNANDEZ CONTE (directeur Abogacía Española, bureau de Bruxelles, Espagne), Nick FLUCK (ancien Président de la Law Society, Royaume-Uni), Kay Thomas POHL (ancien Bâtonnier de Berlin, chef du pôle Europe de la BRAK, Allemagne) et Olivier FONTIBUS et Yves MAHIU (Membre du Bureau et Président de la Conférence des Bâtonniers, France).

Par ailleurs, la DBF a poursuivi sa participation au **groupe de travail sur l'accès au droit et à la justice**, initié par la Conférence des Bâtonniers et présidé par Jean-Luc FORGET, lequel a pour mission de dégager des pistes pour assurer un accès au droit et à la justice pour tous et dans toute situation. La DBF a notamment assisté aux Assises de l'accès au droit et à la justice, qui se sont déroulées à Paris le 19 octobre dernier, et au cours desquelles a été présenté le rapport du groupe de travail. Une réunion préparant les suites du rapport s'est tenue le 5 novembre. Dans cette optique, la DBF a préparé la venue du groupe de travail les 6-7 janvier prochains à Bruxelles afin d'enrichir le rapport des expériences nationales des pays européens voisins et de la réforme belge sur l'aide juridique.

Enfin, le Président Jean Jacques FORRER est intervenu, le 10 décembre dernier, au Séminaire des Dauphins, afin de présenter le rôle et les missions de la DBF aux nouveaux Bâtonniers.

X Conseil National des Barreaux :

Le Président Jean Jacques FORRER a assisté au deuxième congrès du CNB, qui s'est tenu le 14 octobre dernier sur le thème de « L'avocat, le secret et la transparence ».



En outre, la DBF a assisté le CNB dans l'organisation dans ses locaux de la **réunion annuelle des points de contact français du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (« RJECC »)**, le 4 novembre dernier. Le RJECC est composé de représentants des Etats membres dont, depuis 2011, les ordres professionnels représentant les professions juridiques qui concourent à l'application du droit de l'Union.

La DBF et son Président ont été désignés comme points de contact central pour la profession d'avocat. Cette journée annuelle vise à promouvoir l'utilisation du Réseau et à favoriser le dialogue entre les différents acteurs (magistrats, avocats, notaires, huissiers) sur l'utilisation des instruments européens de justice civile, ainsi que sur les bonnes pratiques permettant un fonctionnement optimal du Réseau.

Les différentes interventions ont abordé les thèmes suivants :

- Le règlement n°2015/848/UE relatif aux procédures d'insolvabilités transnationales
- La jurisprudence récente de la CJUE concernant le règlement « Bruxelles I »
- Régimes matrimoniaux et effets patrimoniaux des partenariats enregistrés : présentation des nouveaux règlements européens
- Présentation prospective sur le projet de refonte du règlement « Bruxelles II *bis* » relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale

Enfin, la DBF a participé à la réunion des présidents des Commissions des affaires européennes et internationales des Barreaux français, qui s'est tenue au CNB le 1^{er} juillet dernier. Cette réunion a permis un échange autour des besoins d'expertise de ces commissions.

X Délégation française auprès du CCBE :

La DBF qui assure quotidiennement le suivi et la synthèse des travaux de la Délégation française auprès du CCBE, ce qui représente une part très importante de ses activités, a coordonné et facilité l'organisation du Comité permanent du CCBE qui s'est tenu à Paris le 20 octobre 2016 et le colloque du 21 octobre 2016 ayant pour thème « L'innovation et l'avenir de la profession d'avocat ».

X Fédération des Barreaux d'Europe :

La DBF a participé au congrès de la Fédération des Barreaux d'Europe qui s'est déroulé à Luxembourg du 13 au 15 octobre derniers sur le thème de « L'avocat en dialogue avec la Cour de justice de l'Union européenne ».

X Délégations nationales auprès du CCBE :

La DBF a assisté la Délégation française au CCBE dans la préparation de la réunion commune avec la Délégation allemande, les 26 et 27 octobre derniers à Bordeaux. Ont notamment été discutés les sujets suivants : futur de la Fondation européenne des avocats, suites du Brexit, retours d'expériences sur les changements récents de l'exercice professionnel en France (« loi Macron »)...

Enfin, le 5 décembre dernier, le Président Jean Jacques FORRER a été auditionné par le bureau d'AVOCATS.BE s'agissant de la récente réforme organisant la parité dans les conseils de l'ordre en France. En effet, AVOCATS.BE souhaite s'inspirer des bonnes pratiques des pays voisins pour mener à bien une réforme en Belgique.

X Conseil de l'Europe / Programme HELP :



La DBF a été nommée point de contact national pour les programmes HELP (« Human Rights Education for Legal Professionals ») et HELP dans les 28 développés par le Conseil de l'Europe. A cet égard, elle a participé, les 17 et 18 novembre derniers, à la journée annuelle des points de contact à Strasbourg, qui a permis une présentation et des échanges autour des nouveaux projets lancés en 2017.

Par ailleurs, la DBF a assisté, le 16 décembre dernier, au séminaire du programme HELP portant sur la Convention européenne des droits de l'homme et la protection des données.

X Conférences sur le Brexit :

La DBF a participé, le 1^{er} décembre dernier, à une table-ronde organisée par la représentation à Bruxelles de la Law Society of England & Wales, sur les accords entre l'Union et les pays voisins qui pourraient servir de modèles pour le futur cadre juridique des relations entre le Royaume-Uni et l'Union. Plusieurs intervenants ont ainsi présenté les accords bilatéraux passés avec la Suisse et le cadre des relations entre les Etats de l'AELE et l'Union.

La DBF a participé à l'audition de Pierre SELLAL, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, le 8 juillet dernier, laquelle était organisée par le Cercle des délégués permanents français. P. SELLAL est revenu sur le Conseil européen des 28 et 29 juin au cours duquel les Etats membres ont pris acte de la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne.

La DBF a également assisté, le 20 septembre, à une conférence organisée par ALPHALEX GEIE sur les conséquences juridiques du Brexit. A cette occasion, Hugh MERCER, membre de la délégation britannique auprès du CCBE, et Jean-Pierre BUYLE, président d'AVOCATS.BE, ont notamment analysé les conséquences sur la libre circulation des avocats en Europe.

X AVOCATS.BE :

La DBF a assisté à la réception organisée, le 27 octobre dernier, à l'Académie Royale de Belgique en l'honneur de l'intronisation à la Présidence d'AVOCATS.BE de Jean-Pierre BUYLE.

X Portail e-justice / Commission européenne :

La DBF a participé aux tests de navigation du nouveau portail e-justice que la Commission européenne souhaite lancer en 2017. Ces tests ont permis la prise en compte des besoins de navigation des utilisateurs réguliers afin d'améliorer la recherche et l'utilisation des informations et documents disponibles.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1

1040 Bruxelles

Belgique

Tél : +32 (0)2 230 83 31

e-mail : dbf@dbfbruxelles.eu

www.dbfbruxelles.eu

 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)